

# Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030

## Déclaration du groupe de la CFDT

Pauvreté, grande pauvreté, autant de situations différentes mais que connaissent toujours trop de personnes en France au 21<sup>e</sup> siècle. Pour le groupe CFDT, il est important de poser lucidement ce constat, à l'heure où le projet gouvernemental de réforme de l'assurance chômage multipliera les trappes à pauvreté.

Les questions liées à la pauvreté sont complexes, difficiles à traiter, appelant des réponses différenciées. L'avis et le rapport s'inscrivent dans l'histoire de notre conseil et présentent des propositions pour l'avenir. Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 est l'un des objectifs de développement durable adoptés par les États membres de l'ONU en 2015. Pour y parvenir, en France, il faut une ambition portée par un axe stratégique rappelé par l'avis : les droits existent, rendons-les effectifs.

Or, au travers de gouvernances complexes, d'une multiplicité d'acteurs qui agissent chacun dans leurs domaines, les différents niveaux stratégiques et opérationnels s'enchevêtrent, rendant souvent très difficile l'accès aux droits. Il faut réexaminer la nécessaire articulation des politiques, des dispositifs et des acteurs selon le principe « Penser global, agir local ». Dans cet esprit, la préconisation 12 sur l'accompagnement revêt pour la CFDT une importance particulière. Nous la résumons ainsi : chaque personne dans le besoin doit pouvoir disposer d'un droit à l'accompagnement global, facilement accessible, dans tous les territoires.

L'adoption d'une loi de programmation dès 2020 est une condition essentielle pour planifier sur plusieurs années les recettes et les dépenses de l'État et des collectivités territoriales. L'investissement social, nécessaire à l'atteinte des objectifs d'ici 2030, mérite donc une vue à long terme, condition du développement pérenne des projets des acteurs.

Si les financements sont essentiels, le rôle des travailleuses et des travailleurs sociaux l'est tout autant. Leur reconnaissance et la valorisation de leur travail est un enjeu pour la mise en œuvre de cette grande politique publique. Les actions coordonnées autour des personnes qu'ils accompagnent doivent être facilitées. Partager les informations, simplifier les démarches sont l'objet de la préconisation 13. La mise en place d'un dossier social unique peut y contribuer.

La lutte contre la grande pauvreté relève des politiques publiques, elle relève aussi de la mobilisation de la société, notamment des acteurs associatifs de solidarité.

Toutefois comme nous l'avons exprimé à propos de l'avis sur l'éducation populaire, nous réitérons nos réserves sur la proposition d'abondement du CEC par le Compte personnel formation même si les nécessaires reconnaissance et valorisation des engagements associatifs et bénévoles restent à construire.

Sur la santé, sur l'éducation, l'avis porte aussi des préconisations importantes. La CFDT l'a voté.